

Lausanne, Genève et Fribourg, le 24 mai 2016

Communiqué de presse

Journée mondiale sans tabac du 31 mai 2016

Quand les scientifiques se rendent complices du lobby du tabac aux dépens de la santé publique

Pour sa journée mondiale sans tabac 2016, l'OMS invite les Etats à se « préparer au paquet neutre », suivant ainsi l'exemple australien. Dans ce contexte, l'association OxyRomandie présentera le 31 mai au Parlement européen un cas d'école de pseudo-science exploitée pour entraver l'introduction du paquet neutre auprès de différentes autorités politiques. En effet, sur la base de financements de l'industrie du tabac, des chercheurs de l'Université de Zürich ont réalisé et publié deux études dont la méthodologie et les résultats sont erronés.

Ces études ont été financées dans le cadre d'un contrat confidentiel entre Philip Morris International et l'Université de Zürich. Elles arrivent à la conclusion que les paquets neutres n'ont pas eu d'impact sur la proportion de fumeurs en Australie, premier pays à imposer une telle mesure. Ces résultats ont été utilisés par toutes les multinationales du tabac comme preuve que cette mesure est inefficace et inutile, notamment dans les consultations organisées par différents gouvernements.

Ces deux études ont été analysées par OxyRomandie en collaboration avec des spécialistes de santé publique. Leur analyse¹, publiée dans la revue «Tobacco Control» du groupe British Medical Journal met le doigt sur des erreurs méthodologiques et sur le caractère trompeur des conclusions de ces études. OxyRomandie et un ancien statisticien de l'OMS ont refait les calculs à partir des mêmes données et ont obtenus des résultats qui contredisent et réfutent ceux de l'Université de Zürich : l'introduction du paquet neutre en Australie a été suivie d'une baisse du nombre de fumeurs plus nette encore que ne le prévoient les experts (résultats publiés dans la revue *Tobacco Prevention and Cessation*).

OxyRomandie a alerté l'Université de Zurich, qui a mandaté une expertise externe. Cette dernière a effectivement constaté des erreurs méthodologiques et a recommandé à l'université de publier une mise en garde sur le caractère controversé de ces études financées par Philip Morris. Cependant, à ce jour, l'Université n'a pas suivi cette recommandation.

La commande de ces études, leur caractère erroné, et la façon dont elles ont été exploitées par les compagnies de tabac démontrent combien les pressions pour contrer l'introduction de mesures structurelles de prévention du tabagisme démontrées efficaces sont fortes.

En Suisse, l'enjeu actuel de la prévention du tabagisme est la nouvelle loi sur les produits du tabac, laquelle est agendée pour la prochaine session au Conseil des Etats. Les mesures de prévention structurelles doivent être au cœur du débat, et plus particulièrement l'interdiction totale de publicité, qui a fait ses preuves pour diminuer le tabagisme. Cette nouvelle loi n'est en rien exagérée : elle placera la Suisse dans la moyenne des pays de l'OCDE, dont les membres les plus avancés envisagent maintenant l'obligation des paquets neutres. Son renvoi au Conseil fédéral, en revanche, figerait la Suisse complètement en retrait du dynamisme qui s'observe au niveau international.

Forts de ces éléments, les CIPRETs des cantons de Vaud, Genève et Fribourg invitent les autorités compétentes à prendre en compte l'état des connaissances scientifiques. Pour justifier sa position, la Commission de la sécurité publique et de la santé du Conseil des Etats écrit dans son communiqué de presse du 22 avril dernier : « Selon elle (la CSSSE), rien ne prouve à ce jour qu'une interdiction générale de la publicité permette de réduire la consommation de tabac. » En affirmant cela, la

Commission fait fi des preuves scientifiques bien établies et sur lesquelles s'appuient la plupart des pays développés. Par-là, elle va également à l'encontre de l'opinion de la population puisque 53%ⁱ des Suisses et 58% des Romands se sont prononcés en 2014 pour une interdiction totale de la publicité pour le tabac (chiffres OFSP). Dans cette affaire, les CIPRETS souhaitent que les autorités compétentes accordent, dans leurs décisions, une priorité aux enjeux de santé publique et de la protection de la jeunesse plutôt qu'au lobbying des cigarettiers.

Pour aller plus loin

Publicité pour les produits du tabac

La publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage ont un impact sur la consommation des produits du tabac. Ces techniques attirent de nouveaux consommateurs, en particulier les jeunes, maintiennent et/ou augmentent la consommation de tabac des fumeurs, démotivent ceux qui veulent arrêter et encouragent les anciens fumeurs à recommencer.

Pour rappel, une interdiction totale de la publicité réduit de 7%ⁱⁱⁱ la consommation de tabac, alors que 9500 personnes par année meurent prématurément des conséquences de leur tabagisme en Suisse.

Pour en savoir plus sur les stratégies de marketing pour les produits du tabac en Suisse romande :
<http://www.observatoire-marketing-tabac.ch/les-points-essentiels/>

Paquet neutre

Le paquet neutre fait partie des dispositions recommandées par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Cette mesure consiste à supprimer l'attractivité des produits du tabac en retirant tout « accessoire » publicitaire, à savoir couleurs et images ; seule la marque dénomminative reste. Plus de 60 études ont démontré l'efficacité du paquet neutre.. Pour ce qui est de l'Australie, pionnière en matière de prévention du tabagisme et qui a introduit le paquet neutre en janvier 2012, le bilan du gouvernement australien est le suivant: **la proportion de non-fumeurs chez les 18-24 ans a augmenté de 72 à 77% entre 2010 et 2013 ; la consommation de tabac a diminué de 3,4% entre 2012 et 2013^{iv}**

Au niveau de l'Union européenne et suite au recours de la Pologne, **la Cour de justice a validé le 4 mai dernier la directive européenne sur les produits du tabac qui comprend notamment la mesure du paquet neutre**, l'interdiction des arômes attractifs et des cigarettes mentholées.

Pour en savoir plus sur le paquet neutre :

http://www.cnct.fr/images/site/20150227_145615paquet_neutre_plaquette.pdf

Renseignements et contacts

Myriam Pasche, Responsable, CIPRET-Vaud, Ligues de la santé, 021 623 37 42

Jean-Paul Humair, Directeur, CIPRET-Genève, Carrefour addictions, 022 321 00 47

Fabienne Hebeisen-Dumas, Responsable du CIPRET-Fribourg, Ligues de la santé, 026 425 54 10

Pascal Diethelm, Président, Oxyromandie, 079 507 98 02

ⁱ Diethelm P, McKee M. Tob Control Published Online First : July 7, 2014 as.1136/tobaccocontrol-2014-051734

ⁱⁱ Kuendig H., Notari L., Gmel G. (2015). Publicité, prix et mises en garde: opinions et vécus relatifs à des législations sur les produits du tabac en 2014 – Analyse des données du Monitoring suisse des addictions, Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

ⁱⁱⁱ Saffer H, Chaloupka F (2000) The effect of tobacco advertising bans on tobacco consumption, Journal of Health Economics, 19(6): 1117-1137.

^{iv} Ministère de la Santé de l'Australie, dernière mise à jour 12 août 2015
<http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/Content/tobacco-kff>